



COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS

Réunion télématique du 27 mars 2018

PROCÈS-VERBAL

Participant : MM. Alain Flament (Président), Gilbert Leu, Didier Dutheil

1. Demande du SC HEROUVILLAIS pour disputer ses rencontres de Régional 2 sur le terrain synthétique

La Commission,

- Pris connaissance du courriel du SC HEROUVILLAIS en date du 22 mars 2018 demandant à ce que ses rencontres du championnat de Régional 2 à venir se disputent sur le terrain synthétique Allendé, vu d'énormes travaux de rénovation en vue sur le terrain d'honneur.

- Dit que le dossier sera éventuellement étudié à réception de documents de la Ville d'Hérouville, propriétaire des installations, mais qu'en tout état de cause il appartient au SC HEROUVILLAIS d'obtenir de sa municipalité que lesdits travaux ne débutent qu'à la fin des compétitions du championnat de Régional 2, soit après le dimanche 13 mai 2018 (date de la dernière rencontre à domicile), le club en souscrivant son engagement pour la compétition 2017-2018, ayant indiqué jouer ses rencontres sur le stade Prestavoine, a corrélairement l'obligation de disposer de ce terrain pendant la durée du championnat.

- Dit, en conséquence, que les rencontres à venir du SC HEROUVILLAIS, pour le championnat de Régional 2 seront programmées aux dates et heures du calendrier au stade Prestavoine.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux

Président : Alain Flament

Secrétaire de séance : G. Leu